

## Aide juridictionnelle et épargne

Par FINISTERE AL

Bonjour,

Je remplis aujourd hui un dossier d aide juridictionnelle: j ai 2 questions:

- mes ressources 1085 par mois, plus d allocations familiales, plus de pension depuis septembre: que dois je mettre dans la case pensions versées? 0? ou bien la moyenne entre janvier 2017 et décembre 2017?
- concernant l'épargne: doit on mettre l'épargne totale ou seulement les intérêts reçus? Cordialement